Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_04_06_11-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente à Cléden-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 mai deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Malika REDAOUIA), Carine THOMAS (procuration à Florent LARDIC)

CLEDEN CAP SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY)

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU (procuration à Frédéric TANTER)

Assistait également à la séance :
Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 4
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_04_06_11-DE

2026-06-04-11 Elections professionnelles 2026 – Adoption du protocole électoral

La communauté de communes s'est dotée d'un comité social territorial (CST) par délibération en date du 14 avril 2022.
Dans le cadre du mandat actuel (2023-2026), le CST comprend :
- Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 suppléants ;
- Représentants de la communauté de communes : 4 membres titulaires et 4 suppléants.

Les prochaines élections professionnelles se tiendront le 10 décembre 2026, et auront vocation à élire les nouveaux représentants du personnel pour le mandat 2027-2030.

Ainsi, le protocole électoral a pour objet de :
- Détailler les opérations et le calendrier électoral relatifs aux élections des représentants du personnel au comité social territorial de la collectivité ;
- De préparer ces élections en concertation avec les organisations syndicales.

Ce protocole prévoit notamment les points suivants, devant faire l'objet du vote du conseil communautaire :
- Nombre de représentants titulaires du personnel : 4
- Maintien du paritarisme numérique : autant de représentants du personnel que de représentants de la communauté de communes
- Nombre de représentants titulaires de la collectivité : 4
- Accord de la voix délibérative au collège des représentants de la communauté de communes

Le protocole électoral a recueilli un avis favorable à l'unanimité lors du CST qui s'est tenu le 5 mai 2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
Adopte le protocole électoral applicable aux opérations relatives au scrutin du 10 décembre 2026.

Pour copie certifiée conforme,
A Cléden-Cap-Sizun,

Le 4 juin 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 11 juin 2026